

-

# Union Internationale des Télécommunications

Conférence de Plénipotentiaires (PP-02)  
Marrakech, 23 septembre-18 Octobre 2002-09-24

Déclaration de politique générale

République Centrafricaine

Allocution prononcée par Son Excellence :

**Monsieur Gabriel Jean-Edouard KOYAMBOUNOU**  
Ministre d'Etat, Ministre de la Communication, des Postes et  
Télécommunications, Chargé des Nouvelles Technologies, de la  
Culture et de la Francophonie.

- Monsieur le Président,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Secrétaire Général,
- Honorables Délégués.

C'est pour moi un grand honneur et un privilège, de prendre la parole après les distingués Délégués qui m'ont précédé.

Du haut de cette tribune, ma première pensée va au Gouvernement et au Peuple Frère du Royaume du Maroc et plus particulièrement à la population de MARRAKECH, que je voudrai saluer et remercier de nous accueillir aussi chaleureusement et nous offrir leur grande hospitalité légendaire.

Au nom du Peuple Centrafricain, du Gouvernement et en celui de Son Excellence Ange Félix PATASSE, Président de la République, Chef de l'État, j'adresse mes chaleureuses salutations aux Honorables Délégués à la présente session de Plénipotentiaires de notre Union qui se tient au début de ce 21<sup>ème</sup> siècle dans cette belle ville de MARRAKECH, chargée d'histoires prestigieuses.

La 16<sup>ème</sup> Conférence de Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications se tient à un moment où la mondialisation de l'économie avec ses effets sur le secteur des Télécommunications oblige l'UIT à prendre des mesures de réformes hardies, tout en étant à l'écoute des besoins de toutes les parties prenantes de l'organisation.

La République Centrafricaine fait siennes toutes les orientations contenues dans les documents adoptés dans les différents fora, en particulier celui dans le NEPAD adopté à Dakar en Avril 2002 sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Je sais que tout cela demande d'importantes ressources financières. Le secteur privé local et international, en partenariat avec l'État peut promouvoir les mécanismes de partage des coûts.

L'UIT doit jouer un rôle moteur dans la préparation et la mise en œuvre de stratégies qui conduiront à la réduction de la fracture numérique en Afrique, et particulièrement dans les PMA. En cela, j'invite la présente Conférence de Plénipotentiaires à donner à l'UIT les moyens financiers de sa politique.

- Monsieur le Président,
- Honorables Délégués

Les professionnels du secteur des Télécommunications que vous êtes ne manqueront pas de faire le bilan des activités retenues dans les différents Plan Stratégique et Plan d'Action adoptés en 1998 à Minneapolis avant de se pencher sur un nouveau Plan Stratégique sur la base du plan d'action d'Istanbul.

Pour la République Centrafricaine, ce bilan est globalement positif quand bien même il vient en retard. Ainsi, la RCA a pu bénéficier du programme spécial BDT 2002 pour les PMA en cours d'exécution, et fait partie du Programme d'Accès Universel (PAU) en Afrique.

- Monsieur le Président,

Quelle place occupe la République Centrafricaine dans ce vaste chantier de construction du village planétaire?

Le niveau de développement des télécommunications de mon pays se caractérise par un faible taux de pénétration du téléphone fixe et mobile et de l'Internet. Ce taux est en deçà de la moyenne de la région Afrique au sud du Sahara. La couverture nationale reste insuffisante et concentrée à plus de 95 % dans la capitale alors que l'ensemble du pays est totalement isolé.

En 1996, le Gouvernement de la République Centrafricaine a lancé une réforme du secteur des télécommunications. Malheureusement, les événements douloureux qu'a connus notre pays en 1996 et 1997 n'ont pas permis de faire aboutir cette réforme.

Depuis novembre 2001, le Gouvernement Centrafricain, avec l'appui de partenaires multilatéraux, est déterminé à mettre en place un nouveau cadre réglementaire indépendant et transparent en vue de rendre opérationnel

l'Agence de Régulation des Télécommunications d'une part, et de créer les conditions d'une privatisation réussie de l'opérateur historique d'autre part.

Cette réforme vise les objectifs suivants :

- promouvoir les télécommunications comme secteur économique essentiel à l'essor d'une économie compétitive;
- accroître l'offre de services téléphoniques en portant la télé-densité actuelle de 0,22% à 1 ligne pour 100 habitants d'ici à l'an 2004;
- faciliter l'accès aux services des télécommunications au plus grand nombre d'utilisateurs en particulier en zones rurales et garantir l'accès universel;
- accroître la qualité des services et des prestations;
- consolider la concurrence déjà effective dans le secteur et renforcer la capacité de régulation.

La République Centrafricaine ne manquera pas une fois de plus de solliciter l'expertise de l'IUT et son appui technique.

- Monsieur le Président,

Je profite de cette occasion solennelle pour réaffirmer que la République Centrafricaine croit fermement à la coopération internationale et à l'UIT. C'est la raison de notre présence parmi vous aujourd'hui.

Je ne puis terminer mes propos sans adresser un hommage mérité à l'UIT, à son Secrétaire Général Monsieur YOSHIO UTSUMI et à ses principaux collaborateurs pour leur contribution au développement des télécommunications, dans le monde en général et en particulier dans les Pays les Moins Avancés dont fait partie la République Centrafricaine.

Je vous remercie pour votre attention.